

**PORTANT TARIFICATION DE
CLASTEA V - CONGRES INTERNATIONAL SUR LA RECEPTION DES MODELES ANTIQUES
DANS LE THEATRE IBERIQUE, IBERO-AMERICAIN ET FRANCOPHONE (CELIS, 8-11/04/2020)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport

ARRETE

Article 1 :

La tarification de CLASTEA V - Congrès international sur la réception des modèles antiques dans le théâtre ibérique, ibéro-américain et francophone, organisé par le Centre de Recherches sur les Littératures et la Sociopoétique (CELIS, EA 4280), du 8 au 11 avril 2020, sous la responsabilité scientifique de Stéphanie Urdician, est fixée comme suit :

Frais d'inscription Enseignants-chercheurs : 70€ TTC (58,33€ HT)

Frais d'inscription Doctorants : 35€ TTC (29,17€ HT)

Diner de clôture (10 avril 2020) : 30€ TTC (27,27€ HT)

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06/12/2019

 Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services 

François PAQUIS
Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 09 DEC. 2019

- Publié le 09 DEC. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.